



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Programmes

Question écrite n° 58238

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, quelles mesures récentes de concertation ont été prises pour tenir compte des remarques formulées par les associations de professeurs d'histoire et de géographie en ce qui concerne l'élaboration des programmes de ces matières dans les collèges et lycées. En effet, il apparaît que les dispositions formulées par le groupe de travail technique disciplinaire au sein du conseil national des programmes aboutissent à des connaissances parcellaires et désordonnées. À titre d'exemple, on peut se demander pourquoi la période 1962-1989 est qualifiée dans les nouveaux programmes de seconde sous la formule « le monde des espoirs et des affrontements » alors que cet intitulé pourrait tout aussi bien s'appliquer à la période 1900-1940. À titre d'autre exemple, il est demandé ce que peut signifier le titre « Approche du monde comme système global à la fois matériel et social ».

Texte de la réponse

Reponse. - Les avant-projets de nouveaux programmes élaborés par le groupe technique disciplinaire d'histoire-géographie dans le courant des années 1991 et 1992 ont fait l'objet d'une large diffusion et ont donné lieu à un débat vigoureux compte tenu du caractère novateur des propositions avancées par le groupe (en particulier, l'arrêt de l'étude proprement chronologique en fin de classe de seconde et l'introduction d'une histoire plus « thématique » en classes de première et terminale). Le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, constatant que ces propositions étaient loin de faire l'unanimité dans un domaine par nature plus sujet que d'autres à d'âpres controverses, a décidé de ne pas mettre en application de nouveaux programmes pour l'instant. Il va sans dire que cette décision ne remet aucunement en cause la qualité du travail fourni par le groupe technique concerné, qui a eu le mérite de lancer la discussion sur des problèmes fondamentaux de l'enseignement de cette discipline. Pour ce qui est des lycées, la place de l'histoire et géographie est pleinement reconnue dans le cadre de la rénovation pédagogique qui entrera en vigueur à la rentrée 1993 en classe de première et à la rentrée 1994 en classe terminale. Cette discipline est en effet clairement affichée comme faisant partie des matières dominantes de deux séries de la voie générale : la série L (littéraire) et la série ES (économique et sociale). En outre, pour ce qui est de la série L, les horaires ont été renforcés par rapport à ceux des actuelles séries A : 4 heures trois quarts en classe de première L contre quatre heures en A, et quatre heures et demie en terminale L contre quatre heures en A. Par ailleurs, dans la série technologique STT (sciences et technologies tertiaires), l'horaire d'histoire-géographie a été augmenté d'une demi-heure en classe terminale par rapport à celui de l'actuelle série G, qui sur le plan des effectifs représente la série la plus importante de la voie technologique. Dans les autres séries, scientifiques et technologiques, l'histoire-géographie conserve la place qui est la sienne actuellement, avec pour objectif de fournir aux élèves de ces séries un complément de culture générale indispensable pour comprendre les enjeux du monde actuel.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58238

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 25 mai 1992, page 2278